

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de MAHERU

Conseil Municipal du 3 juillet 2023

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie à 20 heures 30 sous la présidence de Mr. François HUREL, Maire.

Etaient présents : HUREL François, LEMOINE Stéphane, ROUSSEL Yves, CAPPELAERE Marc, TROGU Dominique et Mmes BAGLIN Aurore, HOORELBECKE Laurence, LAJOIE Julie.

Absent excusé : Mr. Julien LE COCQ

Secrétaire de séance : Mr. TROGU.

Demande d'adhésion de la commune de Brethel au SAEP du Percher Délibération n° 2032.03.07.01

Vu la délibération du SAEP en date du 15 mai 2023 acceptant l'adhésion de la commune de Brethel, Considérant que l'inclusion dans le périmètre du syndicat de la commune de Brethel est de nature à renforcer la compétence exercée par le syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de Brethel au SAEP du Percher dont le périmètre est étendu et charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Point sur l'adressage

Tous les panneaux sont posés. Les numéros de rue sont à retirer à la mairie.

Point sur le projet d'aménagement du logement communal au-dessus de la mairie

Proposition d'isolation par l'extérieur soit plus de 20 cm d'épaisseur autour du bâtiment.

Changement des fenêtres à prévoir.

Déplacement de la passerelle de la mairie de 20 cm si isolation logement et mairie.

Création d'un appentis au pignon.

Suppression du balcon et pose d'un garde-corps.

Retour sur l'expo « Mahéru de 1825 à nos jours »

Plus de 500 personnes sont venues sur les 4 jours d'exposition.

La Cdc des Pays de L'Aigle a proposé à la commune d'organiser l'an prochain « Les Terrasses de l'Été ».

Adhésion contrat assurance groupe du centre de gestion pour le personnel Délibération n° 2023.03.07.02

Le conseil municipal autorise le Maire à adhérer au présent contrat groupe assurance statutaire RELYENS couvrant les risques financiers aux agents fonctionnaires ou non titulaires souscrit par le CDG 61 pour le compte des collectivités et à signer tous les documents y afférents.

Remboursement à Mr. Roussel des frais occasionnés lors de l'expo « Mahéru de 1825 à nos jours »

Délibération n° 2023.03.07.03

Le conseil municipal est d'accord pour rembourser à Mr. Roussel les différents frais occasionnés soit la somme de 866.75 € lors de l'organisation de l'expo.